



**CÉCILE MARCHAPT-CARCOPINO**

Études Conseil Formation

BUREAU D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Poggiale 20 167 Valle-di-Mezzana  
[www.developpement-local.corsica](http://www.developpement-local.corsica)

+33 (0)6 88 27 72 59  
[c.carcopino@free.fr](mailto:c.carcopino@free.fr)

- Professionnalisme
- Intégrité
- Confidentialité

*Cécile MARCHAPT-CARCOPINO EIRL*  
*Patrimoine d'affectation dédié à l'activité de conseil et de formation*  
*SIREN 878 908 052 R.S.E.I.R.L. Ajaccio*  
*TVA non applicable, article 293 B du Code général des Impôts*

# Conseiller technique du Maire

A TEMPS PARTAGE

- VOUS ACCOMPAGNER AU PLUS PRES DE VOS BESOINS  
DANS LA REUSSITE DE VOS PROJETS



Le bureau apporte son expertise métier aux élus locaux, en réponse à une problématique précise ou à un manque de ressources, pour lesquels un recrutement serait surdimensionné.

[www.developpement-local.corsica](http://www.developpement-local.corsica)

# Les avantages d'un Conseiller technique indépendant à temps partagé

► LE RECOURS A DES COMPETENCES A LA CARTE, SELON VOTRE ACTUALITE.



► UN COUT MAITRISE :

Le juste compromis entre le recrutement à temps partiel et la prestation externalisée.

► UN NOMBRE DE JOURS D'INTERVENTION A LA HAUTEUR DE VOS BESOINS REELS. PAS PLUS, PAS MOINS :

Selon vos besoins, le nombre de jours d'intervention peut être de quelques jours par mois ou de plusieurs jours par semaine.

► UNE COLLABORATION INSCRITE DANS LE TEMPS :

Le contrat de prestations de service est de 12 mois, renouvelable autant que de besoin.

► UN FONCTIONNEMENT SUR HONORAIRES, A LA JOURNEE, LA DEMI-JOURNEE OU A L'HEURE :

La facturation est établie en fonction du temps passé, sur la base d'un tarif/jour ou bien d'un tarif/horaire déterminé contractuellement en début de mission.